

# Plan d'accessibilité aux personnes handicapées

**2010-2011**



Collège Boréal

# Table de matières

---

But.....	2
Objectifs du rapport.....	2
Profil du Collège Boréal.....	2
Définition d'un handicap.....	3
Comité sur l'accessibilité.....	3
Mandat.....	3
Engagement du Collège Boréal envers la planification de l'accessibilité .....	4
Énoncé de politique .....	4
Identification des obstacles .....	5
Rapport d'initiatives concernant l'élimination d'obstacles au cours de l'année 2009-2010 .....	5
Architectural et physique.....	5
Attitude et formation.....	6
Communication et information .....	6
Matériel et équipement.....	6
Systémique (pratique, procédure, politique) .....	7
Technologique.....	7
Obstacles identifiés pour 2010-2011 .....	7
Architectural et physique.....	7
Attitude et formation.....	8
Communication et information .....	8
Matériel et équipement.....	8
Systémique (pratique, procédure, politique) .....	9
Technologique.....	9
Processus d'examen et de surveillance .....	9
Communication du plan d'accessibilité du Collège Boréal .....	10

## But

Ce document a pour but de décrire les mesures que le Collège Boréal a prises en 2009-2010 et qu'il entend prendre en 2010-2011 pour repérer, éliminer et prévenir les obstacles que peuvent éprouver tout individu, dont le personnel, la clientèle, les étudiants et les autres membres de la collectivité, le cas échéant, pour accéder aux installations et aux services du Collège Boréal.

## Objectifs du rapport

Ce rapport :

1. Décrit le processus par lequel le Collège Boréal repère, élimine et prévient les obstacles pour les personnes ayant un handicap;
2. Passe en revue les progrès que le Collège Boréal a réalisés en éliminant des obstacles identifiés l'année dernière en ce qui concerne ses installations, ses politiques, ses programmes, ses méthodes et ses services;
3. Donne la liste des installations, des politiques, des programmes, des méthodes et des services que le Collège Boréal examinera l'année prochaine pour déterminer les obstacles pour les personnes ayant un handicap;
4. Décrit les mesures que le Collège Boréal prendra l'année prochaine pour déterminer, éliminer et prévenir les obstacles pour les personnes ayant un handicap;
5. Décrit les moyens que le Collège Boréal prendra pour mettre ce plan d'accessibilité à la disposition du public.

## Profil du Collège Boréal

Le Collège Boréal est un collège communautaire de langue française qui dessert, depuis son ouverture en septembre 1995, la clientèle francophone du Nord de l'Ontario. Depuis septembre 2002, il offre également des programmes et des services dans le Centre-Sud-Ouest. En plus de son campus principal à Sudbury, le Collège compte six autres campus situés respectivement à Hearst, à Kapuskasing, à New Liskeard, à Nipissing, à Timmins et à Toronto. Une équipe de plus de 350 membres du personnel à plein temps assure la prestation de ses programmes et de ses services. De plus, le Collège offre certains programmes et services dans plusieurs points de service.

## Définition d'un handicap

La définition de « handicap » aux termes du Code des droits de la personne s'applique aux lois sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario. La définition se lit comme suit :

1. « tout degré d'incapacité physique, d'infirmité, de malformation ou de défigurement dû à une lésion corporelle, une anomalie congénitale ou une maladie, et, notamment, le diabète sucré, l'épilepsie, un traumatisme crânien, tout degré de paralysie, une amputation, l'incoordination motrice, la cécité ou une déficience visuelle, la surdité ou une déficience auditive, la mutité ou un trouble de la parole, ou la nécessité de recourir à un chien-guide ou à un autre animal, à un fauteuil roulant ou à un autre appareil ou dispositif correctif »;
2. une déficience intellectuelle ou un trouble du développement;
3. une difficulté d'apprentissage ou un dysfonctionnement d'un ou de plusieurs des processus de la compréhension ou de l'utilisation de symboles ou de la langue parlée;
4. un trouble mental;
5. une lésion ou une invalidité pour laquelle des prestations ont été demandées ou reçues dans le cadre du régime d'assurance créé aux termes de la Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail. (*disability*) »

## Comité sur l'accessibilité

### Mandat

Le mandat du comité sur l'accessibilité est :

- 1) d'assurer le respect et l'application de la Loi sur les personnes handicapées de l'Ontario au Collège Boréal;
- 2) de recommander et de créer des programmes d'éducation et de sensibilisation en matière d'accessibilité;
- 3) d'informer les membres de la communauté collégiale sur des questions relatives à l'accessibilité;
- 4) de faire des recommandations sur l'accessibilité à la haute direction du Collège;
- 5) d'appuyer la préparation annuelle du plan d'accessibilité;
- 6) de s'assurer que les personnes ayant un handicap (membres de l'effectif étudiant et du personnel) et toutes les autres personnes soient consultées lors de la préparation du plan annuel;
- 7) de recommander les prévisions budgétaires nécessaires pour appuyer le plan annuel sur l'accessibilité;
- 8) de surveiller la mise en œuvre du plan annuel sur l'accessibilité;
- 9) d'évaluer annuellement la réalisation du plan d'accessibilité;
- 10) et d'entériner le rapport annuel sur l'accessibilité.

Le comité sur l'accessibilité est constitué des responsables suivants :

- Diane Béland, Directrice exécutive du Développement organisationnel et de la vie étudiante
- Donald Malette, Directeur des Relations de travail
- Denise Bellehumeur, Agente des Besoins particuliers
- Maurice-Éric Rancourt, Directeur des ressources physiques

## Engagement du Collège Boréal envers la planification de l'accessibilité

### Énoncé de politique

*« Le Collège Boréal s'engage à promouvoir l'égalité d'accès à ses programmes, ses services et ses installations. Ainsi, les personnes ayant un handicap, qu'il s'agisse d'étudiantes, d'étudiants, de membres du personnel ou d'autres membres de la communauté collégiale, peuvent accéder à un milieu propice à l'apprentissage et au travail afin d'atteindre leur plein potentiel de développement. »*

Afin d'éliminer et de prévenir les obstacles pour les personnes ayant un handicap, il importe que les activités du Collège Boréal, en matière d'accessibilité, soient coordonnées et que les divers services collaborent entre eux.

Le Collège Boréal prévoit que l'intégration de la planification de l'accessibilité dans ses pratiques courantes donnera les résultats suivants :

- le Collège répondra mieux aux besoins des personnes ayant un handicap;
- le Collège répondra mieux aux besoins de toutes les autres personnes en matière d'accessibilité;
- les services, les politiques, les procédures et les pratiques du Collège répondront aux besoins d'un plus grand nombre de personnes;
- un plus grand nombre de personnes auront accès aux bâtiments et aux installations du Collège;
- un plus grand nombre de personnes auront accès aux ressources d'information du Collège;
- le personnel du Collège répondra mieux aux besoins de l'effectif étudiant, de la clientèle, des visiteurs et à ses propres besoins.

## Identification des obstacles

Le comité sur l'accessibilité s'est servi des méthodes suivantes afin d'identifier des obstacles.

1. Résultats du sondage
  - Le Collège continue à effectuer la mise en œuvre des suivis du sondage de 2003-2004
2. Requêtes et plaintes
  - Le Collège reçoit des requêtes et des plaintes de l'effectif étudiant, des membres du personnel et de la clientèle
3. Consultations auprès de personnes ayant un handicap
  - Le résultat des consultations auprès de personnes (membres du personnel et étudiants) ayant un handicap;
  - Le résultat des consultations auprès de personnes responsables de la prestation de programmes et services auprès de personnes ayant un handicap.
4. Consultations auprès des équipes du secteur des besoins particuliers, des ressources humaines et de la vie étudiante

## Rapport d'initiatives concernant l'élimination d'obstacles au cours de l'année 2009-2010

Ces initiatives font état des progrès du Collège Boréal quant à la réalisation de ses objectifs en matière d'accessibilité dans les domaines suivants :

- architectural et physique
- attitude et formation
- communication et information
- matériel et équipement
- systémique (pratique, procédure, politique)
- technologique

### Architectural et physique

- Ajout de boutons d'ouverture automatique à l'entrée de divers secteurs
- Installation de poignées à levier au campus principal et dans les résidences étudiantes de Sudbury
- Installation de comptoirs accessibles à l'accueil (Sudbury)
- Installation de systèmes d'alarme visuelle (lumières clignotantes) dans les couloirs des résidences

## Attitude et formation

- Atelier de formation sur les troubles d'apprentissage offert aux nouveaux professeurs par l'équipe du Centre d'appui au personnel
- Formation offerte aux membres du personnel (démocratisation de l'accès aux contenus de formation à distance, accommodement des étudiants ayant des handicaps, introduction aux troubles du spectre autistique, séance régionale de formation sur la transition du secondaire au palier postsecondaire des élèves TDAH, service à la clientèle)
- Formation offerte au personnel et aux étudiants sur l'utilisation de la plateforme ANGEL
- Formation du personnel sur l'accommodement des étudiants ayant des handicaps et l'intégration de la nouvelle loi portant sur le service à la clientèle
- Formation de tout le personnel sur la norme du service à la clientèle pour chaque groupe constituant, dont le personnel de soutien, scolaire et administratif

## Communication et information

- Préparation et diffusion aux départements d'enfance en difficulté de toutes les écoles secondaires de 140 trousseaux de transition dédiés aux étudiants ayant des besoins particuliers qui souhaitent étudier au Collège
- Informations sur les services offerts aux étudiants ayant des besoins particuliers incluses sur une clé USB et diffusées à tous les étudiants potentiels
- Rencontres avec de futurs étudiants ayant des besoins particuliers
- Promotion, à l'interne, des services offerts par le bureau des besoins particuliers (journée d'inscription, foire des services, ateliers lors des journées de perfectionnement et présentations dans les salles de classe)
- Services de soutien fournis à des étudiants ayant des besoins particuliers qui comportent 264 mesures d'adaptation
- Mise en place d'un comité d'étude pour traiter du cas d'une personne ayant un handicap de santé mentale
- Mise en place de mesures et de formations ponctuelles pour traiter de comportements découlant d'un handicap relié à la santé mentale

## Matériel et équipement

- Achat de laveuses à chargement frontal pour les résidences étudiantes
- Achat d'équipement et de matériel afin de répondre aux besoins d'accommodements à la suite des évaluations ergonomiques ( tiroirs articulés pour clavier, chaises ergonomiques, porte-documents, écrans d'ordinateur de grand format, claviers ergonomiques, souris ergonomiques)

## Systemique (pratique, procédure, politique)

- Intégration d'un nouveau processus d'identification des apprentis ayant des troubles d'apprentissage ou des besoins particuliers
- Partenariat intitulé « Passer à l'action » entre les programmes d'alphabétisation, *Connexion Emploi* et les programmes d'apprentissage visant l'identification des apprentis ayant des troubles d'apprentissage
- Offre de services d'appui aux programmes d'apprentissage offerts aux autochtones et aux métis de Sudbury et de Timmins
- Élaboration d'une directive sur les allergies anaphylactiques
- Élaboration d'une directive sur le service à la clientèle selon la norme d'accessibilité
- Collaboration avec la Société canadienne de l'ouïe de Sudbury pour l'accommodement d'un membre du personnel
- Évaluations ergonomiques pour 5 employés
- Mise en œuvre de 15 plans de retour au travail modifiés afin d'accommoder les besoins spécifiques pour le personnel ayant un handicap

## Technologique

- Acquisition de matériel technologique (matériel informatique d'enseignement, logiciels académiques, location de matériel et d'équipement, matériel de bureau, équipement d'enseignement pour le Centre d'appui à l'apprentissage, équipement informatique académique pour le Centre d'appui à l'apprentissage)
- Migration vers un portail étudiant accessible nommé « ANGEL » (notes de cours, documents d'enseignements, évaluations, etc.)

## Obstacles identifiés pour 2010-2011

### Architectural et physique

#### Espace inadéquat pour la prestation des services aux étudiants ayant des besoins particuliers

##### Objectif

Choisir l'espace nécessaire afin de répondre aux besoins des étudiants ayant des besoins particuliers

##### Critère de rendement

Avoir réservé les espaces adéquats pour la prestation des services aux étudiants ayant des besoins particuliers

## Attitude et formation

### **Manque de connaissances du personnel scolaire par rapport à l'identification des besoins particuliers des étudiants et adaptation des évaluations d'enseignement en conséquence**

#### **Objectif**

Assurer la formation du personnel scolaire relativement à l'identification des besoins particuliers des étudiants et adapter les évaluations d'enseignement

#### **Critère de rendement**

Avoir offert une formation sur l'identification des besoins particuliers des étudiants et avoir adapté les évaluations d'enseignement en conséquence

## Communication et information

### **Manque de connaissances sur les styles d'apprentissage chez les étudiants et les professeurs**

#### **Objectif**

Sensibiliser les étudiants et les professeurs sur les styles d'apprentissage

#### **Critère de rendement**

Avoir offert des ateliers sur les styles d'apprentissage aux étudiants et aux professeurs

### **Manque quant à l'identification des étudiants inscrits dans les cours à double reconnaissance des acquis et ayant des besoins particuliers**

#### **Objectif**

Collaborer avec les conseils scolaires dans le but de développer un processus pour l'identification des étudiants ayant des besoins particuliers

#### **Critère de rendement**

Avoir mis en œuvre le processus d'identification des étudiants ayant des besoins particuliers inscrits dans les cours de double reconnaissance de crédits

## Matériel et équipement

### **Ergonomie au travail (formation et équipement)**

#### **Objectif**

Répondre aux besoins du personnel en matière d'ergonomie

#### **Critère de rendement**

Effectuer l'évaluation ergonomique et assurer le suivi (formation et équipement)

## Systemique (pratique, procédure, politique)

### Pertinence des procédures pour les services aux étudiants ayant des besoins particuliers

**Objectif**

Faire la mise à jour des procédures

**Critère de rendement**

Avoir révisé l'ensemble des procédures reliées aux services des besoins particuliers et aux étudiants ayant un handicap

### Manque de services d'appui aux étudiants en soirée, à Sudbury et à Toronto

**Objectif**

Répondre aux besoins des étudiants ayant des besoins particuliers

**Critère de rendement**

Avoir un technicien disponible jusqu'à 20 h afin de superviser les épreuves et de transférer les documents

## Technologique

### Versions désuètes de logiciels et de l'équipement technologique

**Objectif**

Rehausser les équipements et les logiciels qui touchent l'accessibilité

**Critère de rendement**

Avoir acquis l'équipement et les logiciels à jour pour une meilleure accessibilité

## Processus d'examen et de surveillance

Les personnes responsables du dossier sur l'accessibilité se réuniront au moins quatre fois par année ou selon le besoin pour examiner les progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan d'accessibilité.

Chaque membre du comité fera un rapport, selon les échéances établies, des progrès réalisés dans leurs secteurs d'activités, des obstacles relevés et des plaintes portées à leur attention.

## **Communication du plan d'accessibilité du Collège Boréal**

Des exemplaires du Plan d'accessibilité du Collège Boréal sont disponibles :

- sur le site Internet du Collège
- au bureau des ressources humaines